

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22</p> <p>Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt huit mai à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix neuf mai, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Marie Thérèse PRALY, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p>Absents : Elisabeth MESNIER, Laurence MARTINEZ, Lorraine BOYER, Paul REGARE, Cécile MATHAUD.</p> <p>Excusés : Elisabeth MESNIER, Laurence MARTINEZ, Lorraine BOYER, Cécile MATHAUD.</p> <p>Pouvoirs : Elisabeth MESNIER donne pouvoir à Serge FAGES, Laurence MARTINEZ donne pouvoir à Jérôme MONVAILLIER, Lorraine BOYER donne pouvoir à Marie-Thérèse PRALY, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Catherine MAURIN.</p> <p>Secrétaire de séance : Pascale HAUK.</p>
--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2009-046

SEANCE DU 28 MAI 2009

OBJET : Autorisation de signature – Conventions d'opérations avec SIGERLY – Rond point de la Plaine/Chemin des Eclapons – Rue Grande Charrière (côté Est)

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée par l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004,
Vu la délibération n°B_2009-03-11/05 en date du 11 mars 2009 du bureau du SIGERLY,

Monsieur le Maire rappelle que le SIGERLY peut se voir attribuer une mission de maîtrise d'ouvrage pour des opérations ponctuelles décidées par les communes adhérentes.

Cette mission se présente sous la forme d'une convention, dont l'objectif est de déterminer les modalités administratives, financières et techniques du mandat ainsi confié.

Les deux conventions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage temporaire concernent l'organisation commune de travaux de dissimulation coordonnée des réseaux et d'éclairage public, puis de remise en état des voiries et de leurs dépendances.

Monsieur le Maire explique que le SIGERLY assume sur le plan financier, technique et administratif l'étude et la réalisation des travaux, ainsi que la gestion de l'opération jusqu'à la réception des travaux. Monsieur le Maire énonce les coûts estimés des travaux pour chaque opération :

	Rond Point de la Plaine/Chemin des Eclapons	Rue Grande Charrière (Côté Est)
Part dissimulation réseaux	29 282,00 € TTC	31 944,00 € TTC
Part éclairage public	31 661,48 € TTC	17 435,84 € TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les conventions relatives aux opérations de dissimulation des réseaux et d'éclairage public :

- au rond point Chemin de la Plaine/Chemin des Eclapons
- rue Grande Charrière (côté Est).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives aux opérations de dissimulation des réseaux et d'éclairage public :

- au rond point Chemin de la Plaine/Chemin des Eclapons
- rue Grande Charrière (côté Est).

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le	Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme,
Le Maire, S. FAGES	Le Maire, S. FAGES